

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 février 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-02-025: Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-026 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant
8. Remboursement du deuxième versement de 12 000. \$ à la Fondation de la Coopérative Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour l'achat de l'entrepôt sur la rue

- Lacordaire.
9. Avis de cessation d'emploi du préposé à la patinoire.
 10. Projet de mise en valeur du milieu forestier.
 11. Emploi d'été Canada
 12. Demande de Monsieur Camille Moreau pour l'entretien d'hiver du contentant de déchets du chemin Saint-Pierre sud
 13. MMQ/Assurance pour l'année 2009.
 14. Demande d'aide financière à Promotion Ste-Thècle pour festival champêtre, carte touristique et projet d'hébergement.
 15. Achat d'un ordinateur portable pour le service d'incendie de Sainte-Thècle
 16. Demande de la concierge de l'Hôtel de Ville
 17. a) Résolution pour réviser la programmation de travaux dans le cadre de la mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.

b) Avis de Motion pour l'adoption du règlement 258-2008 concernant la mise à niveau du système d'eau potable, l'ajout d'un poste de chloration d'appoint au réservoir d'eau potable et la réalisation d'un plan d'intervention des réseaux d'eau potable et usée ainsi qu'un emprunt au montant de 112 240 \$.
 18. Demande d'aide financière
 - a) Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc.
 - b) Filles d'Isabelle du cercle Marie de l'Incarnation de Sainte-Thècle.
 19. Demande de parents de rafraîchir le pavillon du Centre de loisir Éric Bédard
 20. La fusion de Sainte-Thècle, le 7 juin 1989/20 ans (activités).
 21. Questions de l'assistance
 22. Affaires nouvelles :
 - a) Déneigement des chemins municipaux
 - b) Bibliothèque municipal
 23. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-027 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2009

Il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 12 janvier 2009, tel que rédigé et en ajoutant à la fin de la résolution 2009-01-004 «et qui sont majoritaires dans le secteur concerné».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-028: Requête contre la fermeture de lits en CHSLD au CSSS Vallée de la Batiscan

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population vieillissante de notre région ;

CONSIDÉRANT la diversité des services à offrir aux personnes en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que nous sommes en accord d'améliorer l'offre des services à nos aînés ;

CONSIDÉRANT que entre avril 2001 et avril 2010 ont subira 44 fermetures de lits au CSSS Vallée de la Batiscan ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de conserver le service universel aux personnes en perte d'autonomie et de vivre avec toute la dignité qu'elles méritent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle appuie la demande de la coalition : Défense des droits des aînés de la région de Mékinac et des Chenaux visant à empêcher la fermeture des lits en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) au Centre de santé et de services sociaux de la Vallée de la Batiscan.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en février 2009

- Ministère des Affaires municipales et des Régions

Dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ, la municipalité recevra un montant de 96\$ pour l'année 2008.

Dans le cadre du programme de mise à niveau des infrastructures d'eau potable, un montant supplémentaire de 91 907\$ provenant du fonds de la taxe d'accise sur l'essence sera versé à la municipalité. Ce sera au total 513 133\$ que la municipalité recevra. Annexe « A »

Le MAMR nous confirme un versement de 31 413\$ le 10 juin 2009, représentant 90% du montant autorisé pour la compensation tenant lieu de taxes municipales pour nos

immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

- **Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Le MELS nous informe de la parution du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2009-2010, programme visant à favoriser la participation sociale des personnes handicapées aux activités de loisir et de sport. La demande d'aide financière pour ce programme doit être faite avant le 27 mars 2009.

- **Ministre de la Sécurité publique**

Le Ministre nous transmet les documents Concepts de base en sécurité civile, Approche et principes en sécurité civile, qui sont de nouveaux outils de référence qui proposent le développement d'une vision commune et partagée de la sécurité civile parmi tous les acteurs qui y sont engagés au Québec.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du bulletin Mini-Scribe, volume 18, numéro 3, nous indiquant que le 31 mars 2009 est la date limite pour la remise du rapport du vérificateur externe de la municipalité au directeur général pour l'exercice financier 2008. Annexe « B ».

- **Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée**

Réception du magazine Québec-France traitant des Troisièmes Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée qui ont eu lieu les 8, 9 et 10 octobre derniers à Québec et qui avaient pour objectif général de renforcer les liens d'amitié entre la France et le Québec, et de façon plus particulière, d'encourager les activités de coopération menées par les collectivités territoriales françaises et québécoises.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

La CPTAQ nous avise qu'une rencontre sera tenue le 18 mars 2009, à 10h, aux bureaux de la CPTAQ relativement au dossier de monsieur Benoît Paris.

La CPTAQ nous indique que monsieur Pierre-Aimé Trépanier déclarait, le 24 décembre 2008, ne pas avoir besoin d'autorisation de la Commission pour procéder au lotissement ou à l'aliénation du lot 192-P et qu'après vérification la CPTAQ indique que l'acte intervenu le 24 décembre 2008 sous le numéro 15 869 709 est conforme à la loi.

- **Commission de toponymie**

La Commission a décidé d'officialiser la liste des noms demandés pour les voies de circulation au Lac Traverse. Les changements d'adresse et de nom de rues seront effectués sous peu. Annexe « C ».

- **Centre financier aux entreprises de Trois-Rivières**

Le CFE nous indique qu'étant donné le départ de monsieur Patrick Baril, ce sera dorénavant monsieur Jérôme Gingras qui sera responsable de notre dossier.

- **Claude Trudel**

Monsieur Claude Trudel nous renouvelle sa demande de faire des pressions sur les compagnies qui pourraient fournir Internet Haute Vitesse. Annexe « D ».

- **CSST**

Réception d'un avis de calcul du taux personnalisé pour l'année 2009 qui sera de 2,47\$.

Réception d'une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux ainsi que l'attestation certifiant que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention.

- **Curriculum vitae**

Chantal Dontigny, 111 route Marchand, Sainte-Thècle, recherche un poste de commis de bureau.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

Réception d'une invitation et du programme du premier colloque sur la gestion des risques, qui se tiendra le mercredi 25 mars 2009 au Centre des congrès de Québec où des sujets tels les communications de crise, la concertation des partenaires régionaux ou encore la confection d'un plan de gestion des risques y seront présentés.

Réception d'un communiqué intitulé « La FQM formule des propositions concrètes au premier ministre Charest pour stimuler l'économie des régions » nous indiquant que la FQM demande entre autre, l'indexation de 87 millions à 125 millions de dollars le Programme d'aide à l'entretien de la voirie locale, la reconduction pour une période de cinq ans des Fonds locaux d'investissement (FLI) et un plan numérique québécois pour donner accès à Internet Haute Vitesse partout au Québec. Annexe « E »

- **Gymnatech**

Gymnatech nous informe des résultats de la finale régionale des jeux du Québec qui a eu lieu le 1er février 2009 à l'école secondaire Des Chutes de Shawinigan. Carolanne Huard (2 médailles d'or et 2 médailles d'argent), Ève Perron (1 médaille d'argent et 1 ruban 6e position) et Stéphanie Lefebvre (1 ruban 6e position), toutes de Sainte-Thècle et membres du club de gymnastique Les Gymna-Thècles, se sont distinguées lors de ces compétitions.

- **Habitations populaires du Québec**

Habitations populaires du Québec en collaboration avec Bâtimo inc., nous informe que nous pouvons bâtir dans notre municipalité un certain nombre de logements à prix abordable afin de permettre à nos citoyens de demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie. Ils nous proposent une équipe de spécialistes qui saura nous aider dans ce type de projet.

- **Héma-Québec**

Héma-Québec nous invite à une collecte de sang, organisée par les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle, en collaboration avec l'AFEAS et la Sûreté du Québec, sous la présidence d'honneur de madame Claire Plamondon Lafrance. La collecte se tiendra le lundi 2 mars 2009, de 13h30 à 20h30, et l'objectif est de 115 donneurs.

- **Motocross Sainte-Thècle**

Monsieur Éric Moreau désire remercier la municipalité pour son appui financier pour le Motocross Sainte-Thècle 2009.

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

La MMQ nous indique qu'elle a commencé à répartir parmi ses membres-sociétaires admissibles la ristourne de 3 000 000\$ annoncée en mai 2008. La municipalité recevra sous peu un chèque de 6 373\$.

- **Postes Canada**

Postes Canada nous informe que ses tarifs seront de nouveau modifiés le 23 février 2009. Parmi les changements, notons que les articles de 30g à 50g passeront de 0,96\$ à 0,98\$.

- **Régie des alcools, des courses et des jeux**

La Régie nous informe qu'elle a reçu une demande de permis d'alcool, pour l'Auberge de Vinsy, située au 2721, chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle et que la municipalité peut s'opposer à cette demande dans les 30 jours de sa publication.

- **Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie**

La RGMR de la Mauricie nous informe que des bacs seront disponibles pour les déchets et la récupération, en format de 360 litres, à un coût de 80\$ l'unité et que les commandes doivent être passées avant le 15 avril 2009.

La RGMR de la Mauricie nous transmet son rapport de performance des programmes de recyclage.

- **Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Le Réseau nous informe qu'à tous les 2 ans, il produit un sondage sur la qualité de ses services et que celui-ci est complété par la personne responsable de notre bibliothèque municipale. Le Réseau nous transmet donc les résultats de ce sondage.

- **Ressources Naturelles Canada**

RNCan mène actuellement une étude pour évaluer l'impact et l'efficacité du programme municipal de lutte contre la marche au ralenti des véhicules et la connaissance de ce programme et nous demande de remplir le sondage en ligne destiné aux municipalités et groupes communautaires canadiens afin de recueillir les commentaires sur la marche au ralenti et les préoccupations des dirigeants face à ce sujet.

- **Sûreté du Québec**

La SQ nous transmet un mémo indiquant des anomalies dans la région de Mékinac sur les sentiers de motoneige. À Sainte-Thècle, le sentier 318 emprunte le chemin Saint-Michel à partir de la 4e avenue, mais les panneaux autorisent à partir de la 5e avenue. Il y a donc illégalité entre ces 2 avenues. Aussi, le sentier 318 traverse à angle droit le chemin du Lac Missionnaire et il y a aucun panneau de traverse.

- **Union des municipalités du Québec**

L'UMQ nous indique qu'il a rencontré la ministre des Finances et ministre responsable des Infrastructures pour discuter du prochain budget et que l'UMQ a déposé un inventaire de plus de 4 milliards de dollars de projets municipaux prêts à démarrer.

Réception d'un communiqué en date du 24 février 2009 intitulé « Les municipalités et les groupes environnementaux réclament de Québec un programme de financement », nous indiquant que les principales unions désirent un programme de financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques afin de détourner de l'enfouissement un minimum de 60% des matières organiques d'ici la fin de 2012. Annexe « F ».

Rés. 2009-02-029: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-030 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement

que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier 2009 au montant de 235 843.50 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2009 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2009.

Questions de l'assistance

Aucune question

Résolution 2009-02-031: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme France Déry, conseillère au siège numéro 2,

- a) mairesse suppléante pour les trois prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-032: Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/remboursement de prêt

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité de Sainte-Thècle et la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour l'acquisition d'un terrain avec bâtisses de Marché Baril et Frères Inc.;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit le remboursement à la fondation de 48 000.00 \$ au moyen de 4 versements égaux et consécutifs de 12 000.00 \$ débutant en 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle rembourse le deuxième versement de 12 000 \$ à la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle tel que convenu dans la convention du 16 novembre 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-033 : Avis de cessation d'emploi pour le préposé à la patinoire

CONSIDÉRANT que Yves Vallée, préposé à la patinoire et Sylvain Magnan, surveillant

de la patinoire, ont été engagés le 1 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que la patinoire doit être ouverte pendant la semaine de relâche scolaire, conditionnellement à une température favorable;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10.07 de la convention collective de travail relativement aux préavis de mise à pied;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle:

- a) Autorise l'envoi d'un préavis de mise à pied à Yves Vallée afin de prendre effet à compter de vingt et une heures, le 6 mars 2009 et à Sylvain Magnan à compter de dix-sept heures le dimanche 1 mars 2009.
- b) Avise le préposé à la patinoire que d'ici cette date, lorsque la température ne permettra pas l'ouverture de la patinoire, il devra se présenter au garage municipal pour exécuter divers travaux sous la direction de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet de mise en valeur du milieu forestier :

Le conseil demande de préparer une demande dans le cadre de ce projet pour l'aménagement d'un sentier pédestre du grand lac Chabail jusqu'au cap du lac du Jésuite.

Rés. 2009-02-034 : Emplois Été Canada (EÉC)

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme «Emplois Été Canada (EÉC)». Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.
2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.
3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-035 : Demande de Monsieur Camille Moreau pour l'entretien d'hiver du contentant de déchets du chemin Saint-Pierre sud

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver du contentant de déchet à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 100.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement de ce contentant de déchet pour la saison hivernale 2008-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-036 : MMQ/Assurance pour l'année 2009

CONSIDÉRANT que l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour la période du 15 février 2009 au 15 février 2010 au coût de 44 136 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-037 : Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour Festival Champêtre, confection d'une carte touristique et un projet d'hébergement

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. a besoin d'argent pour financier ses activités de l'année 2009, soit : le Festival Champêtre, la confection d'une carte touristique de Sainte-Thècle et pour préparer un projet d'hébergement dans notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière 10 000 \$ à Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'année 2009 pour le financement de ses activités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-038 : Achat d'un ordinateur portable pour le service d'incendie de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Sainte-Thècle a présentement 6 cartable contenant les plans des maisons de la localité;

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de Sainte-Thècle aimerait mettre les plans des maisons sur un ordinateur portable pour faciliter la recherche;

CONSIDÉRANT l'offre de Microgest Informatique pour un ordinateur portable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète un ordinateur portable de Microgest Informatique au coût de 1 207.75 \$ pour le service d'incendie de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de la concierge de l'Hôtel de ville de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la concierge de l'Hôtel de ville a identifié différents travaux à réaliser pour améliorer l'aspect général de la bâtisse;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent l'embauche de travailleurs;

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal d'estimer les travaux à réaliser en temps et en achat de matériaux et une décision sera prise à la prochaine séance.

Rés. 2009-02-039 : Révision de la programmation de travaux dans le cadre de la mise aux normes des équipements de captage et traitement de l'eau potable, de collecte et traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT qu'une première demande a été présentée au Ministère des Affaires Municipales et des Régions au montant de 444 620 \$ dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence;

CONSIDÉRANT que suite aux estimés de notre consultant dans ce dossier, notre demande doit être haussée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle révise l'annexe III de la demande de la programmation de travaux dans le cadre de la mise aux normes des équipements de captage et traitement de l'eau potable, de collecte et traitement des eaux usées au montant de 605 373 \$ dans le cadre de la taxe fédérale sur l'essence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Monsieur Daniel Allard, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une

séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention.

Rés. 2009-02-040 : Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère/aide financière pour diffusion de nos dépliants

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 200.00 \$ pour l'année 2009 à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. et leur demande de diffuser les dépliants publicitaires de notre municipalité au visiteurs de leur bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-041 : Filles d'Isabelle du cercle Marie de l'Incarnation de Sainte-Thècle demande de commandite pour leur cérémonie d'accueil (initiation)

CONSIDÉRANT la demande de commandite des Filles d'Isabelle du cercle Marie de l'Incarnation de Sainte-Thècle leur cérémonie d'accueil (initiation);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ aux Filles d'Isabelle du cercle Marie de l'Incarnation de Sainte-Thècle pour leur cérémonie d'accueil qui aura lieu le 26 avril 2009 à la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de parents de rafraîchir le pavillon du Centre de Loisir Éric Bédard

L'inspecteur municipal planifiera ces travaux pour le printemps 2009.

Rés. 2009-02-042 : La Fusion de Sainte-Thècle, le 7 juin 1989/20 ans (activités pour souligner ce fête)

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2009, la Municipalité de Sainte-Thècle fêtera ses 20 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire organiser une activité pour souligner cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate les conseillers André Lacombe et André Beaudoin pour préparer une activité afin de

souligner les 20 ans de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

André Veillette demande si l'emprunt pour le règlement 258-2008 sera chargé à l'ensemble ou aux utilisateurs. Il demande s'il peut avoir une copie du plan de vision de la Municipalité. Il dit qu'il y a peut-être des subventions disponibles pour l'aménagement du site de neige usée.

Katie Robitaille dit qu'il y a un extincteur au Pavillon du centre Éric Bédard qui est hors d'usage.

Michel Lefebvre s'informe du suivi pour la couverture des téléphones cellulaires à Sainte-Thècle.

Yvon Goulet demande à quoi servira le portable pour le service d'incendie de Sainte-Thècle.

Daniel Allard demande de faire des pressions auprès de TGV NET Mauricie et XITTEL pour avoir internet haute vitesse dans le chemin Saint-Georges (route 153).

Rés. 2009-02-043 : Internet haute vitesse dans le chemin Saint-Georges (route 153) à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires du chemin Saint-Georges (route 153) à Sainte-Thècle ne peuvent pas avoir l'internet haute vitesse par la compagnie de téléphone Telus;

CONSIDÉRANT qu'ils aimeraient bénéficier du service d'internet haute vitesse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à XITTEL et TGV NET Mauricie de nous informer des solutions possibles pour desservir par internet haute vitesse, les propriétaires du chemin Saint-Georges (route 153) à Sainte-Thècle et tous les autres secteurs non desservis par internet haute vitesse de Telus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires nouvelles :

a) Déneigement des chemins :

Rés. 2009-02-044 : Entretien d'hiver des chemins de la municipalité

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été formulées au bureau municipal

concernant l'entretien des chemins durant la saison hivernale 2008-2009 ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a demandé à mainte reprise à l'entrepreneur d'effectuer des correctifs afin de répondre aux exigences du contrat d'entretien des chemins d'hiver ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à prendre les mesures nécessaires pour que le contrat d'entretien des chemins d'hiver intervenue entre la municipalité et les Entreprises Saint-Ubald Inc. soit respecté, si non les pénalités prévues à l'article 14 du dit contrat s'appliqueront.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

b) Bibliothèque municipale :

Suite à l'arrêt par le Réseau des bibliothèques du système informatique pour effectuer le prêt de livre dans les bibliothèques locales, la responsable de la bibliothèque de Sainte-Thècle, Madame Thérèse Lemelin, nous informe qu'ils continueront à effectuer des prêts de livre manuellement tant qu'ils seront mesure de répondre à la clientèle. Ils se donnent jusqu'au 15 février 2009 pour fonctionner manuellement et si cela devint trop compliquer, ils devront fermer la bibliothèque jusqu'au 15 mars 2009.

Madame Manon Filion du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous demande de choisir une date pour une rencontre des trois municipalités dévitalisées avec eux soit 16, 19, 23 ou 25 février 2009. Le conseil municipal souhaiterait que cette rencontre ait lieu le lundi 16 février 2009.

Rés. 2009-02-045 : Lever de la séance

À 20 heures 38 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 16 février 2009, à 19 heures trente minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

France Déry, conseillère
Tommy Plamondon, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-02-046: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures 30 et les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du règlement 258-2008 concernant la mise à niveau du système d'eau potable, l'ajout d'un poste de chloration d'appoint au réservoir d'eau potable et la réalisation d'un plan d'intervention des réseaux d'eau potable et usée ainsi qu'un emprunt au montant de 112 240 \$.
3. Lettre d'entente # 5 concernant les personnes salariées occasionnelles.
4. Autorisation d'utiliser RÉER et FONDATION pour la préretraite ou le régime d'accès à la propriété pour tous les employés.
5. A) Demande de l'AFEAS location de la salle Aubin.
B) AQDR demande de location du local 218-A.
6. Questions de l'assistance.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-047: Ajout de sujets à l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présents et consentent unanimement d'ajouter des sujets à l'ordre du jour tel que requis par l'article 153 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ajouter les sujets suivants au point 5 :

- 5. C) Location de la salle Aubin pour les funérailles de Monsieur Eugène Laflamme
- D) Location de la salle Aubin aux Gymna-Thècles.
- E) Demande de commandite des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2009-02-048; Adoption du règlement 258-2008 et d'un emprunt au montant de 112 240 \$

Il est proposé par Daniell Allard, appuyé par Jacques Tessier et résolu que le conseil municipal de Sainte-Thècle adopte le règlement 258-2008 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention ainsi qu'un emprunt de 122 240 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÈGLEMENT 258-2008 : Décrétant l'exécution de travaux de mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention ainsi qu'un emprunt de 112 240 \$

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer la mise à niveau des infrastructures d'eau potable de la municipalité et la confection d'un plan d'intervention du réseau d'eau potable;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière au montant de 513 133 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente fédérale/provinciale relative au transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 625 373 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux excédent le montant de la subvention gouvernementale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session du 11 août 2008 ;

Résolution 2009-02-048

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniell Allard, appuyé par Jacques Tessier et résolu que le règlement portant le numéro 258-2008 soit adopté:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux suivants:

- 1° La mise à niveau des équipements de désinfection et de correction du PH de l'eau à la prise d'eau potable ainsi que les mesures de protection des puits de captage.
- 2° La station de chloration d'appoint au réservoir d'eau potable
- 3° La confection d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout

Le tout conformément aux plans et devis 09893-9000 et suivants préparés par les Consultants MESAR Inc et datés du mois de janvier 2009.

ARTICLE 3

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 625 373 \$ pour l'application du présent règlement et, pour se procurer cette somme, autorise un emprunt jusqu'à concurrence du même montant; le devis estimatif étant joint au règlement comme annexe ____ pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 4.1

Une partie de l'emprunt, représentant la somme de 39 776.23 \$ est destinée à renflouer le fond général de la municipalité pour les sommes engagées avant l'adoption du règlement, relativement à l'objet de celui-ci. Les dépenses engagées sont plus explicitement détaillées sur l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

L'emprunt sera remboursé en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement comme annexe ____ pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

Pour pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre de propriétaires assujettis au paiement de cette compensation et en multipliant le résultat ainsi obtenu par un facteur correspondant à la proportion payable par chaque catégorie d'immeubles, comme suit:

<u>CATÉGORIE D'IMMEUBLES</u>	<u>POUR CHAQUE</u>
Unité de logement	1,000
Chalet desservi douze (12) mois par an	1,000
Chalet desservi six (6) mois par an	0.500
Ferme	2.174
Hôtel	2.174
Restaurant	1.087
Salon de coiffure, esthétique	1.087
Boulangerie	1.087
Bureau d'affaires	0.489
Magasin	0.489
Dépanneur	0.489
Industrie du bois	1.341
Industrie du bois avec séchoirs à bois	2.875
Salon funéraire	0.602
Garage mécanique	0.744
Marché d'alimentation (épicerie)	1.304
Roulotte à patates frites, casse-croûte	0.446
Atelier de couture	0.659
Caisse Populaire ou Banque	0.716

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie de la dépense visée à l'article 2.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

maire

Rés. 2009-02-049 : Lettre d'entente # 5 concernant les personnes salariées occasionnelles

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle adopte la lettre d'entente numéro 5 concernant les personnes salariées occasionnelles et autorise Alain Vallée, maire, Jacques Tessier, conseiller et Louis Paillé, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité cette lettre d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-050 : Autorisation d'utiliser les RÉER et FONDACTION pour la préretraite ou le régime d'accès à la propriété pour les employés municipaux

CONSIDÉRANT que les employés syndiqués ou non ne peuvent retirer leur RÉER et FONDACTION seulement s'ils quittent définitivement l'employeur ou qu'ils accèdent à la retraite;

CONSIDÉRANT que les employés syndiqués ou non aimeraient pouvoir avoir accès à ce fonds lors d'une préretraite ou pour le régime d'accès à la propriété;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle

Modifie la dernière phrase de l'article 18.04 de la convention collective intervenue entre la Municipalité et le syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) – section de Sainte-Thècle comme suit: La personne salariée ne peut retirer son régime de retraite que lorsqu'elle quitte définitivement l'employeur ou qu'elle accède à la retraite ou à la préretraite ou dans le cadre du régime d'accès à la propriété des gouvernements.

Pour les employés (es) non syndiqués (es), ils ne pourront retirer leur régime de retraite que lorsqu'ils quitteront définitivement l'employeur ou qu'ils accéderont à la retraite ou à la préretraite ou dans le cadre du régime d'accès à la propriété des gouvernements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-051 : Demande de l'AFEAS pour la location de la salle Aubin

ATTENDU que l'AFEAS de Sainte-Thècle désire favoriser l'exercice physique et le maintien de la santé dans le cadre de Vie Active de ses membres;

ATTENDU qu'elles demandent de pouvoir disposer gratuitement de la salle Aubin pour organiser cette activité physique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accorde gratuitement la salle Aubin pour à l'AFEAS de Sainte-Thècle pour l'organisation d'activité physique dans le cadre de Vie Active, parrainé permettant à toute la population de participer à de l'activité physique et le maintien de la santé. Cette activité se déroulera les lundis de 9h30 à 10h30. Ce prêt est effectué conditionnement à la disponibilité de la salle Aubin et l'AFEAS devra ramasser et placer les chaises, tables ou autres matériels dont ils se seront servis durant cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

André Lacombe explique la mission de Promotion Sainte-Thècle Inc.

Rés. 2009-02-052 : AQDR demande de location du local 218-A de l'Hôtel de Ville

ATTENDU que le local 218-A de l'Hôtel de Ville est libre suite à la fermeture du bureau du député fédéral Jean-Yves Laforest;

ATTENDU que AQDR Mékinac aimerait ajouter un point de service à Sainte-Thècle en louant le local 218-A à l'Hôtel de Ville et ce aux mêmes conditions que le locataire précédent;

ATTENDU que ce local servirait à donner des cours d'informatique, conserver des archives et entreposer de l'équipement appartenant à l'AQDR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle loue à l'Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, le local 218-A de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle au coût de 85,00 \$ par mois plus les taxes pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle avec cette association.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-02-053 : La famille Laflamme/demande de location de la salle Aubin pour la réception des funérailles de leur père Eugène Laflamme

CONSIDÉRANT que la salle Morin n'était pas assez grande pour accueillir les invités à

la réception de funérailles de Monsieur Eugène Laflamme;

CONSIDÉRANT que la famille de Monsieur Laflamme a demandé de louer la salle Aubin pour cette occasion;

CONSIDÉRANT que la politique pour la location de la salle Aubin pour une activité d'une personne est fixe à 350,00 \$ la location;

CONSIDÉRANT que la famille Laflamme trouve ce coût de location élevé et nous offre la somme de 200,00 \$ pour cette location de la salle Aubin prévue pour le 7 février 2009;

CONSIDÉRANT que le directeur général a téléphoné à tous les membres du conseil municipal et qu'ils étaient tous d'accord pour louer la salle Aubin à la famille Laflamme au coût de 200,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle entérine la location de la salle Aubin par la famille Laflamme, le 7 février 2009, au coût de 200,00 \$ pour la réception des funérailles de Monsieur Eugène Laflamme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Daniel Allard demande de s'informer du prix de location de la salle des Aînés de Saint-Tite.

Les Gymna-Thècles :

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que le club de gymnastique les Gymna-Thècles fait leurs pratiques dans la salle Aubin depuis le 12 février 2009, soit les jeudis et vendredis, et ce pour un période d'environ 3 semaines en raison des rénovations du plancher du gymnase de l'École Masson.

Rés. 2009-02-054 : Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle demande de commandite pour le souper de la Saint-Valentin

CONSIDÉRANT la demande de commandite des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle pour l'organisation d'un souper de Saint-Valentin dans la Salle Aubin, le samedi 14 février 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ aux Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle pour l'activité du souper de Saint-Valentin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

Rés. 2009-02-055 : Lever de la séance

À 20 heures 05 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier